

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Présents : M. BELIN, M. CIELECKI, Mme ROLLAND
Mmes DOYON, THIOURT, LOVERA, PEPERMANS
Mrs ALBORS, LEJEUNE, SIMON, DEGRAEVE, PEPERMANS ;

Absent excusé : Mme LELIEVRE qui a donné pouvoir à Mme ROLLAND

Secrétaire de séance : M. ALBORS

Précédent procès-verbal accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES** : Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de réaménagement que nous a transmise le Crédit Agricole afin de renégocier l'emprunt que la commune a auprès de cet organisme. La proposition est à un taux de 2.90% ce qui nous fera faire une économie d'environ 3 723€ par an soit 84 701.37€ sur la totalité des échéances, les frais de dossier s'élèvent à 732 € non négociable. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la renégociation.
Nous avons demandé la même opération à la Caisse d'Epargne, mais l'intérêt pour un remboursement anticipé et frais de pénalités est de 84 000€, montant trop élevé pour le moment, une nouvelle étude sera sollicité au mois de janvier.
- **RESTAURATION SCOLAIRE** ; Monsieur le Maire propose de modifier le tarif de la cantine pour les inscriptions occasionnelles mais très régulières : de 3.70 à 5 €. Il a été noté dans le règlement intérieur que les inscriptions étaient annuelles. Pour certaines familles l'occasionnelle est devenu quotidien et on ne peut laisser un enfant à la porte de la cantine ! Les membres du Conseil signalent que nous allons pénaliser les enfants réellement inscrits de temps en temps pour une famille qui n'a pas pris en compte le règlement intérieur. Une note de rappel sera faite dès la rentrée de janvier.
- **POINTS DIVERS** :
Nouveaux rythmes scolaire : Des parents ont été convoqués afin de remédier au comportement indiscipliné de leurs enfants pendant les activités de théâtre mis en place par la commune. L'attitude des enfants n'a pas évoluée dans le bon sens, le professeur de l'Association l'Ame en Scène a décidé de ne plus intervenir à l'école pendant les TAP (temps d'activités périscolaires)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a réuni la Commission du personnel afin de mettre en place un contrat aidé à 95% pour une personne de 57 ans qui est actuellement au chômage, en fin de droit ; Cet agent est engagé sur un contrat de 26 heures et pour un mois, permettra à M. Cassegrain de prendre ses congés et que le village ne reste pas sans entretien.

Monsieur Lejeune signale que les agents ont mis en place les pyracanthas alors qu'il avait été prévu de faire une tranchée, d'ajouter de la bonne terre avant cette plantation. Monsieur le Maire l'informe que le pépiniériste des Serres de Moras nous a conseillé de planter ces arbustes de cette façon ils auront besoin d'un apport en eau moins important.

Monsieur Lehougre demande que la Société qui intervient pour l'éclairage public procède à une vérification des horloges dans les Rues de la Fourcière et Chemin du Vieux Pavé : l'extinction des lumières se fait à 23 h au lieu de minuit et ne se rallument qu'à 4 h au lieu de 5h. Un mail sera envoyé afin de remédier à cette situation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.